

Retrait d'argent : comment ne pas payer de commission

Vous avez sans doute entendu dire que les frais de retrait de cash dans les distributeurs de billets allaient augmenter...

0,89 euro de commission

La commission que se versent les banques entre elles pour assurer ce service, est en effet passée en début d'année d'un peu plus de 50 centimes, à quasiment 1 euro. Conclusion rapide de beaucoup de gens : pour retirer seulement 20 euros au distributeur, cela me coûtera 1 euro, ce qui commence à faire cher. C'est en effet quand même 5% de la somme !

Alors c'est un peu vrai, mais surtout très faux. D'abord, si vous retirez de l'argent dans un distributeur de votre banque, cela ne vous coûtera jamais rien. C'est le retrait d'argent dans un distributeur d'une autre banque qui est facturé.

Demandez du cash-back

Ensuite, dans votre contrat de gestion de compte, auquel votre conseiller vous a sûrement conseillé de souscrire, puisqu'il réduit les frais bancaires, et propose plein de services associés, vous profitez d'un quota de retraits gratuits dans tous les distributeurs de toutes les banques. Le plus souvent, c'est 5 retraits par mois. Largement assez pour la plupart des usages.

Enfin, il vous reste la solution du cash-back chez les commerçants qui le pratiquent. Si vous achetez quelque chose chez eux avec votre carte bancaire, vous pouvez leur demander un peu de liquide en dépannage. Parfois, c'est 20 euros, chez d'autres, 50 euros maximum. En résumé, non, le cash n'est pas mort. Même s'il devient de plus en plus difficile, c'est vrai, de vivre sans carte bancaire.